

Nîmes, le 8 février 2016



Monsieur le Directeur Académique,

Ou bien devrais-je dire Madame le Recteur, tant l'ombre de la rectrice plane désormais sur la tenue des comités techniques départementaux du second degré.

Avant de parler de la DGH elle-même, je reviendrai un instant sur cette année scolaire dont l'actualité est directement liée au sujet qui nous intéresse aujourd'hui.

Si l'année 2015/2016 devait être une année de préparation à la mise en place de la réforme, on retiendra surtout pour le moment une grande confusion.

L'Éducation Nationale a toujours eu du mal à mettre en œuvre ses réformes. Préparées et imposées depuis le ministère, elles étaient rarement accompagnées dans les établissements. Avec la réforme du collège, et une partie de la circulaire d'application consacrée à la formation, on pouvait espérer une meilleure préparation. C'est pire !

La formation proposée par le Rectorat s'est révélée d'une grande maladresse (le mot est faible) dans ses modalités d'application. Elle a entraîné un mouvement massif de méfiance à l'égard de la réforme. Alors que la plupart des équipes pédagogiques étaient dans l'expectative de voir ce qu'on allait leur proposer, la décision de Mme le Recteur, de placer des stages lors des vacances scolaires, ou de convoquer les conseils pédagogiques deux mercredis après-midi, a été vécue comme une véritable provocation par une grande partie de la profession.

Placer les formations hors temps scolaire c'était ajouter encore à la charge de travail énorme qu'impliquait déjà la réforme. On ne peut pas décemment demander à des professeurs de changer radicalement leur manière d'enseigner, de revoir tous les programmes du cycle 3 et 4 (sans parler du nouveau brevet ou du nouveau socle commun, ou encore des nouvelles modalités d'évaluation du futur livret scolaire). Si l'on ne donne pas à ces professeurs le temps et les moyens de comprendre pour assimiler, échanger et préparer la réforme sur du temps scolaire, on lui coupe l'herbe sous les pieds.

Dès le début, l'UNSA Éducation a relayé le souhait des enseignants d'organiser des demi-journées banalisées au sein de leur établissement pour mettre en place sereinement la réforme. Malheureusement, nous n'avons pas été entendus. On connaît la suite, les conseils pédagogiques ont servi de fusibles au détriment de la concertation. Quel dommage que le dialogue ait été à ce point méprisé, au moment où la direction et les enseignants avaient le plus besoin d'échanger.

Heureusement, l'annonce des DGH est venue calmer beaucoup d'inquiétudes dans les établissements. Il n'y aura pas de suppressions massives de postes, ni d'explosion du nombre de services partagés comme certains l'avaient prophétisé avec des calculs tronqués à l'appui. La dotation départementale est même en très légère hausse de 183 heures. 24 collèges voient leur dotation augmenter.

Mais si les principaux engagements du gouvernement ont été respectés, à savoir :

- Tous les établissements ont bien bénéficié d'une DHS de 2h45 par classe dans le cadre de leur autonomie.
- Pas de baisse de DGH, si les effectifs se maintiennent.

En revanche,

- malgré une hausse de la dotation départementale, les classes à horaires aménagés et les sections sportives n'ont pas été dotées.

- Plus grave encore, la marge globale de l'établissement a pratiquement disparu, alors qu'elle permettait à celui-ci de financer ces sections sur ses propres fonds, les années précédentes. Cette absence de moyens risque de conduire à la fermeture de ces options, ce qui n'est pourtant pas prévu par la réforme.

En récupérant la plupart des moyens de la dotation rectorale non fléchée, Madame le Recteur a non seulement étouffé le fonctionnement des gros établissements qui multipliaient les dispositifs, mais aussi celui plus confidentiel des petites structures. Elle a surtout compromis la mise en place de la réforme qui aurait eu bien besoin de cet apport supplémentaire d'heures pour être acceptée, après toute la publicité négative dont elle a été victime.

À vouloir faire des petites économies, on nourrit beaucoup de mécontentements. La DGH d'un établissement est une mécanique à l'intérieur de laquelle tous les rouages correspondent entre eux. Enlever des heures aux uns, c'est les prendre aux autres et finalement, tout le monde finit par s'opposer, même si à la base ce qu'on propose est dans l'intérêt de chacun.

L'UNSA Éducation regrette qu'une réunion de concertation sur la carte académique des langues n'ait pas eu lieu afin de s'assurer de la continuité de l'apprentissage des langues entre le primaire et le collège. Si la situation de l'Espagnol et de l'Anglais ne nous inquiète pas, il est important que l'offre de l'allemand et de l'italien soient maintenue et développée sur tout le département.

Concernant l'Occitan, nous sommes particulièrement inquiets sur sa situation au collège de Vergèze et de Vauvert et plus particulièrement sur sa poursuite en lycée. Il semblerait que les élèves de ces deux collèges, outre Milhaud, aient comme seule autre possibilité, celle de se rendre sur le lycée Camus qui n'en fait plus tandis que les dérogations pour le lycée Daudet sont refusées alors qu'il y est encore enseigné. A l'heure où la continuation des langues entre le primaire et le collège est renforcée, il serait dommage de ne pas étendre la même logique jusqu'en lycée.

La situation de la vie scolaire nous préoccupe énormément. Avec des moyens qui restent identiques à ceux de l'année dernière, les CPE et les AED sont les grands oubliés de cette rentrée 2016. Le travail se fait pourtant de plus en plus exigeant, et faute de moyens en personnels, nous avons des personnels en situation de souffrance au travail. Nous avons d'ailleurs 2 conseillères principales d'éducation qui sont en burn-out depuis le début de l'année. Il est urgent de prendre en compte la vie scolaire dans la nouvelle organisation du collège.

Enfin, je terminerai en vous soumettant M. le Directeur académique, deux cas particuliers :

Tout d'abord, la situation du collège Jean Vilar à Saint-Gilles, qui est le seul établissement du Gard à perdre des moyens tout en conservant les mêmes effectifs. Compte tenu de son statut REP et de la situation particulière de cette cité, il est impensable de priver Jean Vilar de ces moyens supplémentaires.

Il y a également le problème de sa classe bilingue en Espagnol, qui bien que ne figurant pas sur les documents officiels du Rectorat, serait tout de même maintenue. Nous aimerions en avoir confirmation de votre part aujourd'hui et nous assurer de la pérennité de cette bilingue.

Pour conclure, j'aimerais attirer votre attention sur la situation du petit collège de St Jean-du-Gard qui, suite à une fermeture de classe, va perdre l'an prochain 32 heures et demie, ce qui est énorme pour un collège de 8 classes. Seuls de gros établissements comme par exemple Vauvert, Le Vigan ou Villeneuve les Avignon perdront autant d'heures que lui.

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre attention.